
Compte-rendu

Conférence Régionale de la Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

Réunion du 22 Octobre 2025

Ordre du jour : Point actualité SRADDET
 Rappel sur l'enveloppe d'équité territoriale
 Démarches entreprises depuis la dernière CRG
 Enveloppe pour les territoires sous influence exogène
 Inscription des projets d'infrastructures et des projets économiques
 Suite

ANNEXE 1 : liste des participants

ANNEXE 2 : Liste des projets d'envergure régionale - Décembre 2025

Franck LEROY, Président de la Région Grand Est ouvre la séance.

Rappel du contexte de la conférence régionale et de son cadre législatif en constante évolution, qui demande aujourd'hui aux Régions de territorialiser la réduction de l'artificialisation, selon des règles susceptibles d'évoluer à la lumière de futures décisions prises à l'échelle nationale.

À la suite de la précédente CRG, qui s'est prononcée sur les règles de territorialisation des enveloppes foncières, l'objet de la séance d'aujourd'hui est d'examiner les projets situés en dehors de ces enveloppes, en raison de leur intérêt dépassant l'échelle des territoires.

Il convient d'insister sur le fait que la séance du jour présentera une première liste de Projets d'Envergure Régionale (PER), laquelle demeure non figée et évolutive : de nouveaux PER pourront émerger au fil du temps.

Enfin, la procédure d'actualisation de cette liste sera régulière (chaque année). En cas d'urgence, une procédure accélérée pourra être envisagée, mais la procédure privilégiée restera celle d'une modification du SRADDET.

Point actualité SRADDET

L'adoption du SRADDET est prévue en séance plénière à la mi-décembre.

Y sera jointe la liste des projets d'envergure régionale.

La conférence d'aujourd'hui a pour objet de consulter les membres de la CRG sur cette liste de PER.

S'ouvrira ensuite une consultation de l'ensemble des maires, des présidents d'EPCI, de SCoT et des départements concernés par l'un des projets de la liste.

Rappel sur l'enveloppe d'équité territoriale

Une enveloppe globale de 1 000 hectares est consacrée aux projets économiques régionaux (PER) sur la période 2021-2030. La démarche vise à soutenir, d'une part, les territoires confrontés à des dynamiques extérieures fortes et, d'autre part, les projets à fort intérêt économique ou d'infrastructures de mobilité d'envergure régionale. Dans ce cadre, la CRG a rappelé la distinction entre trois grands types d'objectifs : la correction des dotations des SCOT soumis à une influence exogène, l'accompagnement des projets économiques stratégiques, et le soutien aux projets d'infrastructures portés par la Région ou présentant un intérêt régional.

Démarches entreprises depuis la dernière CRG

Depuis la dernière CRG, plusieurs étapes méthodologiques ont été engagées :

- La liste initiale est issue des demandes formulées par les SCoT et les EPCI, principalement dans le cadre de la consultation du SRADDET en tant que personnes publiques associées
- Un questionnaire a été adressé aux SCoT au cours de l'été afin de confirmer les projets déjà identifiés ou d'en proposer de nouveaux.
- Les réponses reçues ont fait l'objet d'une analyse approfondie, fondée sur une grille d'appréciation combinant :
 - la maturité des projets,

- leur articulation avec la stratégie régionale,
- leur insertion territoriale,
- leur complémentarité avec les grandes infrastructures existantes.

Ces éléments ont permis de vérifier la cohérence des propositions et de s'assurer que les projets retenus correspondent bien à une consommation d'ENAF sur la période de référence

Enveloppe pour les territoires sous influence exogène

Il est proposé qu'une enveloppe totale de 100 hectares soit attribuée aux territoires répondant à l'un des critères suivants :

- Solde migratoire > 1 % et flux domicile-travail vers l'extérieur de la région > 5 %,
- ou Solde migratoire > 0 et flux domicile-travail vers l'extérieur de la région > 25 %.

Cette enveloppe sera intégrée aux enveloppes territorialisées.

La répartition des 100 hectares entre les territoires éligibles a été réalisée selon une méthode de territorialisation, en appliquant une règle de trois.

Questions :

Demande si l'intensité des flux est prise en compte pour la dotation par territoire (Gilles Fremiot, Conseiller Régional) :

Il est précisé par les services que l'intensité des flux n'influence pas la taille de l'enveloppe : soit un territoire correspond au critère, soit il n'y correspond pas, puis la répartition se fait relativement au seuil de consommation foncière prévue dans la règle 16 du SARDET actuellement modifié (bonus d'environ 7 %).

Demande de précisions sur la méthode de prise en compte des flux sortants pour ces territoires (Denis Riedinger, Maire de Hoerdt).

Les services confirment qu'il s'agit bien des flux sortants. À la suite de remarques de plusieurs PPA, l'idée est de compenser les effets insuffisamment pris en compte par la méthode de territorialisation, notamment la création d'emplois hors du territoire mais entraînant des effets internes (logement, services, etc.), comme dans les cas bâlois ou luxembourgeois.

Inscription des projets d'infrastructures et des projets économiques

Les services ont présenté la méthodologie et la liste des PER proposée. Il a été rappelé qu'une mise à jour annuelle était prévue, sans fléchage immédiat des 1 000 hectares. De nouveaux projets pourront donc être soumis à la Région Grand Est par les SCoT ainsi que par les territoires dépourvus de SCoT.

Le dispositif repose sur deux listes :

- la liste des projets confirmés,
- la liste des projets en cours de confirmation, regroupant ceux en phase de concrétisation, de validation de leur caractère stratégique ou d'optimisation foncière.

Il est à noter que cette deuxième liste sera suivie avec la plus grande attention par les services en lien avec les territoires, notamment en vue de futures modifications.

Les services ont également rappelé la nécessité de vérifier l'actualité et la temporalité des projets afin de s'assurer qu'ils consommeront bien des ENAF sur la période 2021-2030.

Enfin, la liste des PENE a été évoquée : la précédente CRG avait demandé à l'État le transfert de certains projets de la liste 2 vers la liste 1.

Intervention de M. Samuel Bouju, Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes :

M. Samuel Bouju (SGARE) précise que la liste sera actualisée en fonction des projets de loi (simplification de la vie économique et/ou proposition de loi TRACE), dont l'impact sur les projets industriels pourrait être important et susceptible de libérer des enveloppes.

Les services reprennent en détail la liste PER (confirmés ou en attente de confirmation)

Questions :

Crainte que la reconnaissance de projets (parc bioéconomie et projet touristique) en liste de projets à confirmer empêche le lancement des démarches urbanistiques (Boris Ravignon, maire de Charleville-Mézières).

Réponse de M. Bouju, SGARE : l'attente de reconnaissance PENE ou PER ne fait pas obstacle à une procédure d'urbanisme.

Interrogation sur le projet Microsoft (Rémy Neumann, Vice-Président de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération)

Ce projet semble davantage relever d'un PENE. Une demande a été adressée en ce sens par le porteur de projet. Aussi, en attendant la confirmation (ou non) de l'inscription de ce projet en PENE, il reste dans la liste des PER en cours de confirmation.

Soutien d'une candidature PENE pour le projet de campus aéronautique porté par l'euroairport. (Gilles Fremiot, Conseiller Régional)

Réponse de Franck Leroy, Président de la Région Grand Est: La Région soutient cette candidature, portant sur un projet qui relève d'un enjeu national, voire international.

Demande de précisions pour les projets d'extension de Kuhn et du choix d'afficher la voirie de Lalique comme projet économique plutôt que d'infrastructure (Communauté de communes de Hanau la Petite Pierre).

Réponse : La question s'est posée dans les services, il semblait que l'infrastructure était principalement liée au projet économique

Remarque sur l'importance des projets d'infrastructure de liaison autoroutière, délestage de l'A31bis, VR 52 et de la voie réservée de la RD 653 (P Weiten, Président du conseil départemental de la Moselle)

Après un échange concernant la date des travaux, qui n'est à ce jour pas encore fixée, il est précisé que ces projets ne sont pas remis en cause. Leur intégration à la liste des projets confirmés interviendra dans un second temps, afin de préciser le calendrier de « consommation » des ENAF et d'éviter de grever inutilement l'enveloppe.

Que faut-il pour qu'une infrastructure soit confirmée lorsque toutes les études ont été réalisées ?

Ces projets sont principalement retardés faute de financements. Aussi, ils seront considérés comme commencés dès qu'une date de commencement des travaux sera fixée.

Demande des précisions sur le projet Parmentine reconnu comme projet confirmé (Olivier Dufour, Maire de Mondement-Montgivroux) :

Il est précisé qu'une partie est mature (liste des projets confirmés et l'autre sur la liste en cours de concrétisation). Ce point a été vu avec le porteur de projet

Question sur la raison du classement de Parc'innov. Benoit Hacquin, (Président du PETR du Pays Barrois)

Le Président Leroy réaffirme l'intérêt du projet et précise qu'il aura vocation à être sur la liste des projets confirmés. Il aurait même une réelle légitimité à être inscrit au titre des PENE. En tout état de cause, la Région suit ce dossier de près.

Quel sera le devenir des candidatures PENE en liste 2 s'ils ne sont pas retenus ? pourront ils émarger aux PER ? / Est-il possible de faire figurer les demandes en surface des projets à confirmer ? (Christian REBERT, maire d'Andolsheim I)

Réponse de Franck Leroy, Président de la Région Grand Est: les projets PENE liste 2 ont vocation à passer en liste 1 quand ils seront matures. Complément des services : La liste des projets en cours de concrétisation ne mentionne pas de surfaces, dans la mesure où, compte tenu de leur niveau de maturité, il n'est pas encore possible de préciser la temporalité de leur consommation d'ENAF. En effet, de nombreux projets restent à affiner, tant sur le calendrier que sur l'optimisation du foncier ou même sur leur périmètre, rendant prématurée l'indication d'une surface chiffrée.

Que doit-on comprendre des projets qui ne sont pas sur la liste ? (Christian REBERT, maire d'Andolsheim)

Si le questionnaire a été envoyé et que le projet n'est pas sur la liste c'est en effet qu'il ne correspondait pas à la grille d'appréciation ou parfois qu'ils n'étaient pas consommateurs d'ENAF : les services sont à disposition pour échanger sur ces projets au besoin.

Demande à M. Samuel Bouju (SGARE) de préciser la possibilité d'urbaniser sans reconnaissance PER préalable (Mme Eliane ROMANI, Conseillère Régionale).

Réponse de M. Samuel Bouju (SGARE): PER et PENE répondent à une nécessité de préciser la trajectoire de réduction d'ici 2050 avec un jalon à 2031. Les documents d'urbanisme doivent être cohérent avec le SRADDET, mais c'est le PLU qui est contraignant. La trajectoire doit être traduite dans le PLU, mais n'est pas juridiquement bloquant. Sera regardée la compatibilité des PLU avec le SRADDET. 1 projet ne doit pas attendre une décision PER ou PENE pour avancer sur sa procédure d'autorisation d'urbanisme.

Suites : prochaine CRG

Il est annoncé qu'un expert sera invité à la prochaine CRG pour intervenir sur le thème de la sobriété foncière à l'échelle du projet.

Un appel est lancé aux SCoT souhaitant partager leur retour d'expérience sur la mise en œuvre de leur politique de réduction de l'artificialisation des sols.

La prochaine Conférence régionale de gouvernance sera fixée avant l'été 2026

Note : sur les questions très locales, les services de la Région reviendront directement vers les structures concernées.

Pour toute prise de contact concernant les sujets relatifs aux PER, à la conférence ou plus largement au SRADDET, la boîte mail dédiée est : SRADDET@grandest.fr

.

ANNEXE 1 : liste des participants

Etaient présents :

Conseillers régionaux

Franck LEROY, Président de la Région Grand Est

François WERNER, Vice-Président de la Région Grand Est

Gilles FREMIOT, Conseiller Régional

Eliane ROMANI, Conseillère Régionale

Yves MULLER, Conseiller Régional

Claude STURNI, Conseiller Régional

Stéphanie KIS, Conseillère Régionale

SCoT

Syndicat mixte du SCoT de la Région de Strasbourg

Syndicat DEPART

PETR du Pays Barrois

Syndicat mixte du SCoT de l'Agglomération Messine

Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

EPCI

Communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération

Communauté de communes du Pays d'Othe

Communauté de communes de Hanau la Petite Pierre

Communauté d'agglomération de Chaumont

Eurométropole de Strasbourg

Communauté de communes de l'Ouest Vosgien

Communauté de communes du Pays Rethelois

Communauté de communes Ardennes Thiérache

Communes sans document d'urbanisme

Commune de Mondement-Mongivroux

Communes compétentes en matière de document d'urbanisme

Commune de Hoerdts

Commune de Sierentz
Commune d'Andolsheim

Département

Moselle
Collectivité Européenne d'Alsace

Représentant de l'Etat

SGARE

Excusés :

Conseillers régionaux

Valérie DEBORD	Jean-Luc WARSMANN
Philippe MANGIN	Marc ZINGRAFF
Laëtitia HURLAIN	Michaël WEBER
Maxence MEUNIER	Laurent FURST

SCOT

EPCI

Communauté urbaine du Grand Reims
Communauté de communes du Bassin de Pompey
Communauté d'agglomération du Grand Verdun
Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne
Eurométropole de Metz
Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
Métropole du Grand Nancy

Communes sans documents d'urbanismes

Commune de Saint-Sauveur
Commune de Ville-sur-Arce
Commune de Sainte-Barbe

Communes compétentes en matière de document d'urbanisme

Commune de Longwy

Commune de Charleville-Mézières

Commune de Saint-Pouange

Commune de Saint-Sauveur

Commune de Terville

Commune de Thaon-les-Vosges

Département

Conseil départemental des Ardennes

Conseil départemental de l'Aube

Conseil départemental de la Marne

Conseil départemental de la Haute-Marne

Conseil départemental de la Meurthe et Moselle

Conseil départemental des Vosges

Conseil départemental de la Meuse

ANNEXE 2 : Liste des projets d'envergure régionale - Décembre 2025

Projets confirmés (projets économiques et infrastructures)

Nom du SCOT	Nom du projet	Porteur de projet	nombre d'ha enveloppe d'équité
Alsace centrale	Contournement de Châtenois	Collectivité européenne d'Alsace	20
Alsace du Nord	Projet ferroviaire : Transfrontalier France Allemagne Est	Région Grand Est	2
Bande Rhénane Nord	Projet ferroviaire : Transfrontalier France Allemagne Est	Région Grand Est	1
Bande Rhénane Nord	Extension du site industriel de Roquette frères	Roquettes frères	19
Brie et Champagne	Extension de l'usine Parmentine phase 1	Groupe Champart	12
Bruche-Mossig	Projet ferroviaire : Bruche Piémont Vosges (BPV)	Région Grand Est	1
Bruche Mossig	ACTIVEUM	Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG	30
Colmar Rhin Vosges	Pôle d'excellence du vivant végétal (biopole 2)	CA Colmar	5
Grand Reims	Projet de liaison routière de contournement de Bourgogne-Fresne et de Boulton-sur-Suippe	Communauté urbaine du Grand Reims et Département de la Marne	12
Montagne Vignoble Ried	Cité des vins d'Alsace	SCIC Cité des Vins d'Alsace	2
Pays Barrois	Extension du site Daimler Buses	Daimler Buses	3
Région Mulhousienne	Gigafactory de batteries électriques Blue Solutions	BS	20
Rhin Vignoble Grand Ballon	Extension du site industriel de Liebherr	Liebherr Distribution et Services France	7
Rhin Vignoble Grand Ballon	Parc d'activités de la plaine d'Alsace	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	19

Saint Louis Agglomération	Euro3Lys- Ecoparc 3i	Brownfields, Caisse des dépôts	37
Seine en Plaine Champenoise	PANAFRANCE (Zone d'envergure régionale de Romilly-sur-Seine)	Communauté de Communes des Portes de Romilly	39
Sélestat	Projet ferroviaire : Atelier pour remplacement RRR	Région Grand Est	2
Val de Rosselle	Projet ferroviaire : Transfrontalier France Allemagne Ouest	Région Grand Est	3
Vosges Centrales	Ateliers ferroviaires L14 (Mirecourt)	Région Grand Est	1
TOTAL			235 ha

Projets économiques en cours de confirmation

Nom du SCOT	Nom du projet	Porteur de projet
Alsace du Nord	Zone d'activité touristique et thermale à Morsbronn-les-Bains	Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn
Alsace du Nord	Zone d'activité du Sandlach	Communauté d'Agglomération de Haguenau
Brie et Champagne	Extension de l'usine Parmentine phase 2	Groupe Champart
Colmar Rhin Vosges	Pôle d'excellence du vivant végétal zug1	CA Colmar
Hors SCOT	Projet touristique de Marville	SM de la Vallée de l'Othain
Nord Ardennes	Zone industrielle de Mohon	Ardennes Métropole
Nord Ardennes	Requalification du site de l'Abbaye des Sept Fontaines	Arden Parks et SCI des Sept Fontaines
Pays Barrois	Parc Innov	SM Parcinnov
Pays Barrois	ZA Longeaux	Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
Pays de Chalons en Champagne	Aéroport de Vatry	Département de la Marne
Pays de Chalons en Champagne	Extension Zone de Récy	CA de Chalons en Champagne
Pays de Chaumont	Extension Plein'Est 2	Communauté d'Agglomération de Chaumont
Piémont des Vosges	Extension du site industriel des Brasseries Kronenbourg	Brasserie Kronenbourg

Nom du SCOT	Nom du projet	Porteur de projet
Piémont des Vosges	Parc d'Activités d'Alsace Centrale	Communauté de Communes du Pays de Barr
Région de Saverne	Désenclavement de Laliqne	Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre
Région de Saverne	Extension de l'usine Kuhn	Groupe Kuhn
Région Mulhousienne	Data Center Microsoft	Microsoft
Région Rémoise	BA 112	Communes de Bétheny et Brimont et privés
Région Rémoise	Parc bioéconomie du Gd Reims	Pomacle, Bazancourt, Boulton, Isles, Warmeriville
Rhin Vignoble Grand Ballon	ZAC Daweid	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Saint Louis Agglomération	ZAI GRUEN	Saint-Louis Agglomération
Saint Louis Agglomération	Campus aéronautique	EuroAirport et Saint-Louis Agglomération
Seine en Plaine Champenoise	Zone d'envergure régionale de Romilly-sur-Seine	Communauté de Communes des Portes de Romilly
Seine en Plaine Champenoise	Zone d'envergure régionale de Nogent sur Seine	Communauté de Communes du Nogentais
Seine en Plaine Champenoise	Newcleo	Communauté de Communes du Nogentais
Sud 54	Ancienne base militaire de Domgermain	Communauté de communes Terres toulaises
Sud 54	Parc Eiffel Energie - extension du Parc Eiffel Energie sur la zone des Sablons à Millery	Communauté de communes du Bassin de Pompey
Sud 54	Extension du parc d'activités d'Atton	Communauté de communes du Bassin de Pont à Mousson
Sundgau	Parc d'activités de Carspach	Communauté de Communes Sundgau
Territoires de l'Aube	Parc du Grand Troyes	Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole
Territoires de l'Aube	Centre d'excellence, de vie et de performance de l'ESTAC	Troyes Facilities (filiale de la holding ESTAC, 100% City Football Group)

Projets d'infrastructure en cours de confirmation

Atelier pour remplacement Corail TER 200

Contournement de Bar-le-Duc

Contournement de Ligny en Barrois

Contournement de Sarreguemines

Liaison Altkirch-Burauhpt - Mulhouse

Liaison Sundgau/A36

Déviation de Mertzwiller

Projets de la CeA sur Bande Rhénane Nord

Liaison A4-Lorentzen

Elargissement de la RN 83

Liaison Tondeurs A34

Finalisation de la VR52

Parking sécurisé poids lourds à proximité immédiate de l'aire de service de la Porte d'Alsace

Extension du site de l'aire de service autoroutière du Haut-Koenigsbourg